

STOP LES CYBERVIOLENCES

AIDE-MÉMOIRE DESTINÉ AUX MILIEUX PROFESSIONNELS

Cet aide-mémoire destiné aux milieux professionnels du Québec reprend certains éléments de la vidéo [Stop les cyberviolences](#). La vidéo et l'aide-mémoire ont été produits grâce au soutien financier du Gouvernement du Québec.



LA CYBERVIOLENCE, C'EST QUOI?

La cyberviolenche, c'est l'utilisation des technologies numériques pour contrôler ou causer du tort à quelqu'un. Elle se manifeste par des comportements abusifs, hostiles ou menaçants perpétrés via les textos, les réseaux sociaux, les courriels ou autres moyens numériques. Elle peut parfois être utilisée en combinaison avec d'autres formes de violences.

Il peut s'agir de :

- publier des messages dénigrants ou humiliants sur les réseaux sociaux à propos d'une personne.
- géolocaliser une personne ou de suivre ses déplacements
- contrôler ou d'espionner une personne en ligne
- voler l'identité d'une personne ou de pirater ses comptes
- menacer de publier ou publier des photos ou des vidéos à caractères sexuels d'une personne
- acheminer de manière harcelante des appels ou des messages textes

Bien qu'elles soient faites de manière virtuelle, les cyberviolences ont des répercussions très réelles sur les personnes ciblées. Si tout le monde peut en être victime, certains groupes sont néanmoins plus ciblés que d'autres. **C'est notamment le cas des femmes, des personnes issues de minorités culturelles ou religieuses et des membres de la communauté LGBTQ+.** C'est encore pire si l'on se situe à l'intersection de deux ou plusieurs de ces groupes.



EXEMPLES DE CYBERVIOLENCES

Avec l'évolution des technologies et la démocratisation de leur accès, les cas de cyberviolences se sont multipliés au cours des dernières années, emmenant même la création de certains nouveaux mots de vocabulaire pour les décrire. En voici certains exemples :

Cyberintimidation : Un individu est la cible d'insultes, de menaces ou de rumeurs nuisibles publiées en ligne. Ces attaques peuvent provenir d'un individu ou d'un groupe de personnes et visent à intimider, humilier ou nuire à la victime.

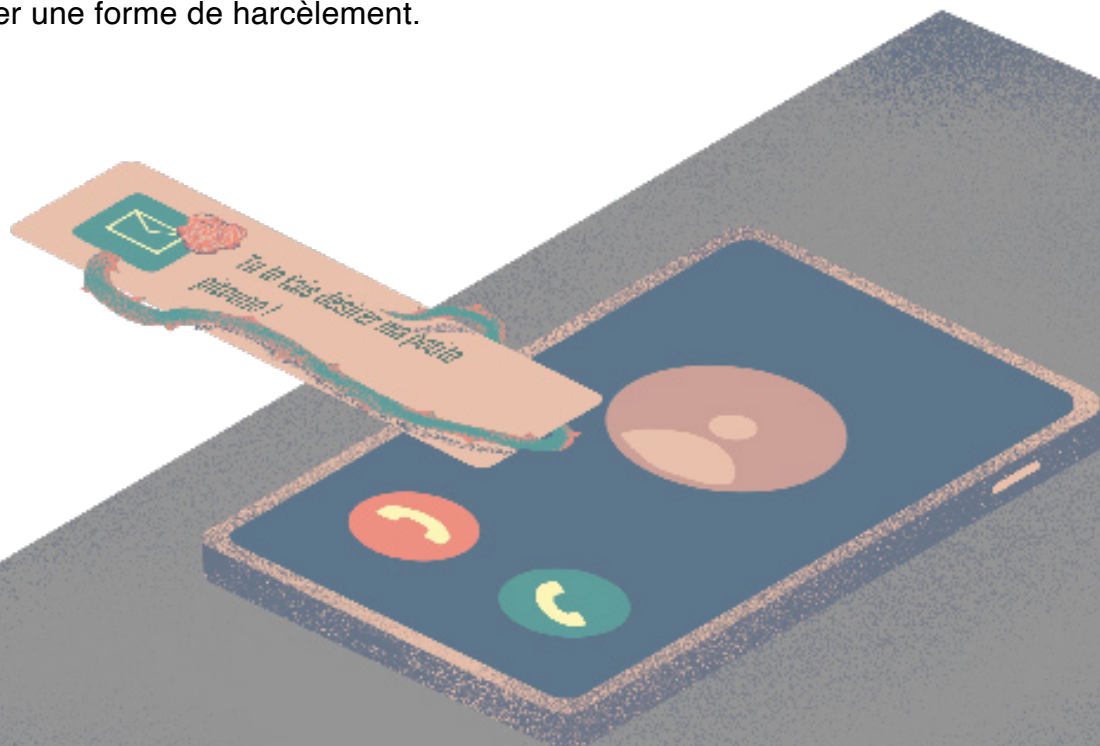
Diffusion non consentuelle d'images intimes : Une personne partage des vidéos ou des images intimes de quelqu'un d'autre sans son consentement. Cette violation de la vie privée peut avoir des conséquences graves sur la vie personnelle et professionnelle de la victime.

Doxxing : Un individu divulgue publiquement des informations personnelles sensibles d'une autre personne, telles que son adresse, son numéro de téléphone ou son lieu de travail dans le but de la harceler, de la menacer ou de l'intimider.

Sextorsion : Une personne est menacée de voir des photos ou vidéos compromettantes d'elle publiées si elle ne fournit pas de faveurs, d'autres images intimes ou de l'argent. Ce type de cyberviolence vise à exploiter la victime par extorsion ou humiliation publique.

Slut shaming : Néologisme désignant le fait de critiquer, stigmatiser, culpabiliser ou encore déconsidérer toute femme dont l'attitude, le comportement ou l'aspect physique sont jugés provoquants, trop sexuels ou immoraux. Ces attaques entretiennent l'idée que le sexe est dégradant pour les femmes.

Trolling : Une personne publie intentionnellement des commentaires provocateurs et offensants sur un forum en ligne afin de perturber la discussion. Lorsqu'un individu est régulièrement ciblé par de tels commentaires, cela peut constituer une forme de harcèlement.



IMPACTS

Les cyberviolences peuvent amener des conséquences psychologiques, émotionnelles, professionnelles et sociales aussi graves que celles causées par la violence dite «traditionnelle».

Cependant, la **rapidité** avec laquelle ces actions peuvent se répandre en ligne, les **traces permanentes** qu'elles laissent sur Internet et l'**anonymat** potentiel des agresseurs amplifient souvent leurs effets dévastateurs sur les victimes.

SANTÉ MENTALE

Les cyberviolences peuvent engendrer de la peur, de l'anxiété, des épisodes dépressifs, un sentiment d'isolement, une perte de confiance en soi, des troubles de stress post-traumatique et même des idées suicidaires chez certaines victimes.

MILIEU DE TRAVAIL

Les cyberviolences peuvent nuire à la concentration et entraîner des erreurs dans l'accomplissement des tâches, compromettant ainsi la qualité et la sécurité du travail. Les incidents de cyberviolence peuvent également détériorer les relations entre collègues et créer un environnement hostile.



IMPLICATIONS PROFESSIONNELLES ET LÉGALES

Depuis 2024, une nouvelle loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail est en vigueur au Québec. Elle oblige notamment les employeurs à mettre à jour leurs politiques pour respecter les nouvelles exigences, renforçant ainsi la protection des travailleurs et travailleuses grâce à des mesures claires pour prévenir et contrer ces comportements.

AU NIVEAU PROFESSIONNEL

Une personne accusée d'une infraction commise dans un contexte de cyberviolence risque des sanctions de son employeur comme des avertissements, des suspensions ou même un licenciement. De telles accusations peuvent également compromettre les opportunités de carrière.

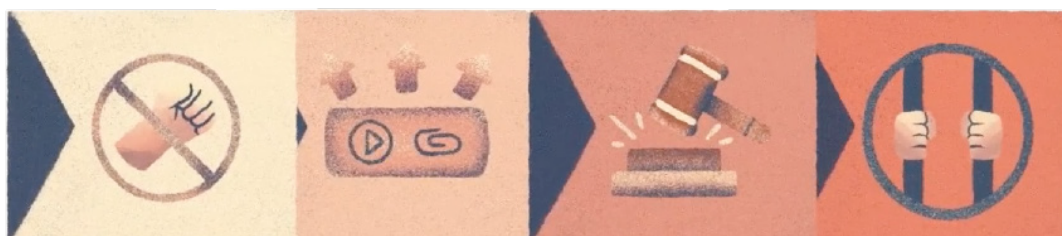
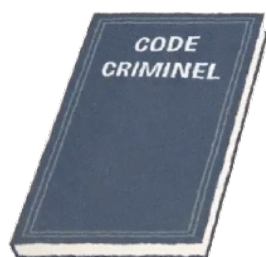
AU NIVEAU CIVIL

Les auteur-es peuvent être tenu-es responsables des préjudices subis par leurs victimes, qu'ils soient psychologiques ou matériels, et être contraints d'indemniser ces dommages, comme un arrêt de travail ou des frais de thérapie.

AU NIVEAU CRIMINEL

La cyberviolence peut aussi donner lieu à des poursuites criminelles, notamment pour des infractions comme le harcèlement criminel ou la diffusion non consentuelle d'images intimes, avec des sanctions pouvant inclure des amendes ou des peines de prison.

Il est essentiel de comprendre que bien qu'il n'existe pas d'article spécifique pour la cyberviolence dans le Code criminel, les mêmes dispositions peuvent s'appliquer aux situations survenues en ligne ou en personne. Cela signifie par exemple que le harcèlement numérique est aussi illégal que le harcèlement physique.



RESSOURCES ET SOUTIEN

Si vous êtes victime ou témoin de cyberviolence, il est important de signaler les incidents aux autorités compétentes ou aux services d'aide disponibles. **Personne** ne devrait avoir à se sentir harcelé, isolé, humilié, contrôlé ou menacé.

TYPE DE RESSOURCES	NOM	DESCRIPTION	CONTACT
Générales	Centre d'aide pour les victimes d'actes criminels (CAVAC)	Services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et à ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel.	cavac.qc.ca 1-866-532-2822
	Stoplescyberviolences	Site web regroupant de l'information et des ressources d'aide pour les victimes de cyberviolences et leurs proches.	stoplescyberviolences.ca
Violences à caractère sexuel	RQCALACS	Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)	rqcalacs.qc.ca 1-888-333-9007
	Info-aide violence sexuelle	Service anonyme et confidentiel pour les victimes de violence sexuelle et proches	infoaideviolencesexuelle.ca 1-888-933-9007
Juridique: justice réparatrice	Centres de justice de proximité	Offrent des services gratuits et confidentiels d'information juridique.	justicedeproximite.qc.ca
	Équijustice	Offre des services gratuits de médiation citoyenne et de médiation spécialisée.	equijustice.ca

STOP LES CYBERVIOLENCES

Face à la cyberviolence et à ses conséquences dévastatrices, il est essentiel de sensibiliser, de prévenir et de soutenir les victimes, tout en évitant d'adopter nous-mêmes des comportements irrespectueux. Ensemble, cessons de banaliser cette violence et agissons pour un espace numérique plus sûr.

Chargée de projet : Geneviève Pigeon

Remerciements

Véronique Martel (CCQ) - Dominique Bilodeau (ÉTS) - Me Annouck Balzer -
Me Joanny St-Pierre - Leah Snider - Rawda Harb

Avec la participation
financière de

LA RUELLÉ

Québec

Concordia

